



Préavis n° 1 – 2013
au Conseil général

Vente de la parcelle 101

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a reçu en date du 27 février 2013 une demande d'achat de la parcelle n° 101. La société Faverde SA souhaite acquérir cette parcelle de 1'114 m² au prix de Fr. 100.- le m² pour y construire des villas jumelles destinées à la vente.

La société Faverde SA est une nouvelle société basée à Rolle, active dans la construction et la commercialisation de villas ossature bois type Minergie.

Cela étant, et vu ce qui précède, la Municipalité demande l'autorisation de vendre la parcelle n° 101 à la société Faverde SA au tarif de Fr. 100.- le m² pour un montant total de Fr. 111'400.-.

En Conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonnoloup,
vu le préavis municipal N° 01-2013,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
ouï le rapport de la commission désignée pour cette étude,

décide

d'accepter la vente de la parcelle n° 101 à la société Faverde SA à Rolle au tarif de Fr. 100.- le m² pour un montant total de Fr. 111'400.-.

Le municipal responsable : Alain Michel.

Approuvé par la Municipalité le 06 mars 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Isabelle Christinet